

ET SI VOTRE FAMILLE POUVAIT VOUS AIDER À DEVENIR PROPRIÉTAIRE ?

Réalisez votre rêve d'acquérir un bien immobilier avec le soutien de vos parents, grands-parents, arrière-grands-parents ou tantes et oncles, grâce à une donation exonérée d'impôt !

Profitez de cette opportunité pour bâtir votre avenir sereinement.



UN DISPOSITIF TEMPORAIRE : profitez-en rapidement !

Cette exonération fiscale est valable **jusqu'au 31 décembre 2026**.

Elle représente une opportunité exceptionnelle pour les futurs propriétaires d'accéder plus facilement à un logement neuf en bénéficiant d'un soutien financier familial sans taxation.

Contactez-nous dès aujourd'hui pour découvrir nos programmes immobiliers et concrétiser votre projet.



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE AVEC L'AIDE DE VOTRE FAMILLE

Jusqu'à 300 000 € sans impôt



Valable jusqu'au
31 décembre 2026

Un coup de pouce familial pour devenir propriétaire !

Une opportunité à saisir

▶ Le gouvernement a mis en place une exonération fiscale temporaire pour encourager l'achat de logements neufs. Jusqu'au 31 décembre 2026, votre famille peut vous aider à devenir propriétaire en vous faisant des donations **jusqu'à** 300 000 € maximum, sans aucun impôt.

Ce dispositif est une occasion unique pour financer l'acquisition d'un appartement neuf dans une résidence de qualité et faciliter l'accession à la propriété.

Comment fonctionne cette exonération ?

▶ Qui peut donner ?

Vos parents, grands-parents, arrière-grands-parents et oncles et tantes faute de descendance directe peuvent vous aider en vous faisant une donation exonérée d'impôts.

▶ Quel montant peut être donné ?

Chaque donateur peut transmettre **jusqu'à** 100 000 € maximum, dans la limite de 300 000 € par bénéficiaire.

▶ À quoi peut servir cette somme ?

L'achat d'un appartement neuf ou en l'état futur d'achèvement.

▶ Quelles sont les conditions à respecter ?

Le logement doit être conservé pendant au moins cinq ans comme résidence principale de l'occupant, qui peut être locataire.

Exemples concrets

▶ Un premier achat facilité grâce aux grands-parents

Sarah, 27 ans, souhaite acheter un appartement neuf. Son grand-père lui fait une donation de 100 000 € exonérée d'impôts, lui permettant d'augmenter son apport et d'obtenir un prêt plus avantageux.

▶ Un couple bénéficie d'une aide familiale

Lisa et Thomas veulent acheter un appartement neuf. La mère de Lisa lui donne 100 000 € et le père de Thomas 70 000 € également. Grâce à ces 170 000 € sans impôt, ils réduisent leur emprunt et leur mensualité.

▶ Un oncle soutient son neveu dans son projet immobilier

Alex, 32 ans, veut acheter un logement neuf pour y habiter. Son oncle, qui n'a pas de descendance, lui fait une donation de 50 000 €, ce qui lui permet de concrétiser son projet plus rapidement.